

Bergerac, le 12 juillet 2021.

**Assemblée Générale des sections de l'ODG de Bergerac et Duras
SECTIONS des AOC Bergerac/Côtes de Bergerac-Monbazillac-Montravel-
Pécharmant-Rosette-Saussignac**

**I
M
P
O
R
T
A
N
T**

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que l'assemblée générale des sections de la Fédération des Vins de Bergerac et Duras, reconnue Organisme de Défense et de Gestion par l'INAO, **ouverte à tous les déclarants de récolte ayant revendiqué des vins à AOC Bergerac, Côtes de Bergerac, Côtes de Montravel, Haut-Montravel, Monbazillac, Montravel, Pécharmant, Rosette, Saussignac en 2020 et à jour de leurs cotisations**, se tiendra le :

**Jeudi 29 juillet 2021 à 16h00 (1)
Salle voutée de Bella Riva (Mairie) à Creysse**

Exceptionnellement cette année, deux sections tiendront leurs AG à des dates séparées : AOC Côtes de Duras le jeudi 15 juillet et IGP Périgord le jeudi 22 juillet. Ces deux AG sont convoquées par courrier séparé.

Cette réunion a pour principal objectif de fixer les conditions de production annuelles et les cotisations pour la campagne 2021/2022.

Le document ci-joint est indispensable pour émarger dans chacune des sections auxquelles vous adhérez (l'information est précisée sur le document).

Présentez-vous avec ce document à l'émargement à partir de 15h45 ; vous pouvez aussi l'utiliser pour donner votre pouvoir à un autre producteur de la même section.

Ordre du Jour :

- Adoption du compte rendu du 27 juillet 2020.
- Point technique sur les perspectives de récolte 2021, actualité INAO.
- Point sur la situation économique de la campagne en cours.
- Débat et vote des conditions de production 2021.
- Propositions de cotisations de l'ODG 2021/2022, vote.
- Renouvellement du tiers sortant des comités de section (voir modalités au dos).
- Présentation du projet de rapprochement de la FVBD et de l'IVBD
- Questions diverses.

En fonction de la situation sanitaire et des règles imposées par les autorités de santé au jour de la réunion, nous devons respecter un protocole que nous afficherons à l'entrée.

Nous terminerons l'AG par la remise des médailles du Concours des vins de Bergerac et Duras édition 2021, puis un repas champêtre. Merci de vous inscrire auprès de Sylvie Bourrat par téléphone ou par mail.

En vous remerciant pour votre engagement pour les AOC du Bergeracois, Veuillez agréer, **Madame, Monsieur**, l'expression de nos meilleures salutations.

*Pour le Conseil d'Administration, le Président,
Eric CHADOURNE.*

PJ/1 document d'émargement-pouvoir

(1) : Conformément à l'article 11 des statuts, si le quorum n'est pas atteint une nouvelle assemblée générale est convoquée le même jour à 16h30 et délibère quel que soit le nombre de participants.

Modalités diverses

Documents de l'AG :

Les différents documents de l'AG sont disponibles sur le site internet de la FVBD, en particulier le compte-rendu de l'AG 2020.

Renouvellement des comités de section :

Conformément à l'article 20 des statuts et l'article 4 du Règlement Intérieur, l'AG doit renouveler le tiers des Comités de Section

Le tableau ci-dessous reprend le détail de ce renouvellement par section et par année. Le RI prévoit un nombre minimum de représentant, ce nombre n'est pas toujours respecté. Dans d'autres cas la répartition n'est pas conforme. Il peut donc y avoir des ajustements lors du renouvellement.

	tiers sortants						RI (minimum)			solde		
	2021	2022	2023	total	ind.	coop.	total	ind.	coop.	total	ind.	coop.
Bergerac	11	11	8	30	22	8	48	32	16	-18	-10	-8
Monbazillac	9	8	9	26	19	7	24	16	8	+2	+3	-1
Montravel	6	5	2	13	11	2	15	10	5	-2	+1	-3
Pécharmant	2	3	3	8	6	2	9	6	3	-1	0	-1
Rosette	1	2	0	3	3	0	6	6	0	-3	-3	0
Saussignac	4	4	2	10	9	1	9	8	1	+1	+1	0

Nous vous rappelons que le comité de section a pour rôle l'animation de la section mais les décisions restent du ressort de l'AG de section ou du Conseil d'Administration (selon les dossiers).

Vous pouvez vous présenter lors de l'AG mais une candidature préalable par courrier est souhaitable afin de préparer au mieux le renouvellement. Tous les membres renouvelables ont été contactés par courrier.

Elections des administrateurs :

Rappel de l'article 20 des statuts : « Elle (la section) élit pour 3 ans ses représentants au conseil d'administration de l'ODG, lors d'une réunion annuelle et selon la répartition prévue à l'article 26 des statuts. »

Ce renouvellement se fera lors de l'AG de la FVBD en janvier 2022.

Inscription pour le dîner champêtre du 29 Juillet 2021 :

Auprès de Sylvie Bourrat au 05.53.24.92.25 ou par mail à sylvie.bourrat@fvbd.fr avant le 27 juillet 2021.